



COMMUNE DE BUXIÈRES-SOÛS-LES-CÔTES
BUXIÈRES/BOXEROLLES/WOINVILLE

BULLETIN N° 55 du 9 OCTOBRE 2014

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2014
Absent excusé : Pascal BOTTESINI (pouvoir à Olivier CHAZOT).

Droit de préemption urbain : Le Conseil Municipal a étudié les projets de transaction suivants :

- Vente par famille BRAIBANT de la maison sise à Buxières 10 rue Maujoyet et de son terrain à Mr MARTIN Jean-Christophe de Metz,
- Vente par Mr et Mme CASSIANI de la maison sise à Buxerulles 11 Grande Rue et de son terrain à Mr et Mme SOBIECKI de EISCHEN. Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter.

Elaboration d'un plan de zonage d'assainissement : Le Maire rappelle que la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 attribue de nouvelles obligations aux communes et à leurs groupements, notamment la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif et la délimitation des zones affectées par les écoulements en temps de pluie,

Le Maire précise également l'intérêt de disposer d'un document d'aide à la décision avec l'étude de solutions adaptées à la commune et le diagnostic des réseaux existants,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un schéma et zonage d'assainissement de la commune,
- la recherche d'un bureau d'études qui assurera une mission d'assistance à maître d'ouvrage comportant un état des lieux et la consultation de bureaux d'études pour la réalisation du schéma et zonage d'assainissement de la commune conformément au Code des Marchés Publics.

Il donne tous pouvoirs au Maire pour lancer la consultation et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Règlement des affouages hiver 2014/2015 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement des affouages qui sera appliqué à partir de l'hiver 2014/2015 et qui sera remis à chaque affouagiste au moment de son inscription en mairie.

Ce règlement rappelle en particulier :

- la loi sur le bénéficiaire,
- l'obligation que le bénéficiaire a de faire lui-même son affouage,
- les risques encourus par les personnes qui acceptent que leur nom serve à l'inscription d'un tiers,
- les conditions d'exploitation des affouages,
- les conseils de sécurité.

Relais Assistants Maternels (RAM) : Le Maire informe le Conseil Municipal que la Codecom de Vigneulles a mis en place un RAM. Ce relais est un espace de rencontres, d'information, d'animation et de partage au service des parents et futurs parents, des assistants maternels, des candidats à l'agrément et des employés à domicile et ce en vue de l'éveil et du bien-être de l'enfant. Ce relais se déplace dans nos villages et utilise les salles communales pour recevoir les personnes citées ci-dessus. Une convention est donc mise en place entre les communes et la Codecom pour l'utilisation de ces salles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec la Communauté de Communes Côtes de Meuse-Woëvre qui prévoit d'accueillir au rythme d'une fois par mois le réseau des assistants maternels.

La commune de Buxières-sous-les-Côtes met sa salle communale gratuitement à sa disposition pour organiser des activités d'animation à but de professionnalisation des assistants maternels.

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : Les demandes d'inscription sont reçues en mairie toute l'année et jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de décembre inclus. Si vous désirez vous faire inscrire n'attendez pas le dernier moment.

OPERATION BRIOCHES de l'AMITIE 2014 : Dans un souci d'amélioration de la qualité de prise en charge des personnes handicapées accueillies dans ses établissements, l'ADAPEI de la Meuse a décidé de reconduire l'Opération Brioches. Elle se déroulera les 10, 11 et 12 octobre 2014.

ASSISTANTES MATERNELLES : Nous avons deux assistantes maternelles dans notre commune :

A Buxières sous les Côtes : Mme THOMAS Annick, demeurant 5 Grande Rue (06.89.98.61.58 ou 03.29.90.62.66)

A Woinville : Mme KEFF Sonja, demeurant 3 rue de Beuve (03.29.30.62.96)

COMMEMORATION DE LA GRANDE GUERRE : l'ASCBBW a fait éditer une brochure avec des photos de nos villages pendant l'occupation, présentées et commentées lors de la conférence du 19 septembre et de l'exposition dans la salle communale. Ce document est en vente au secrétariat de mairie pour la somme de 1 € (?) (Si tu as une meilleure façon de présenter la chose....)

DEMI-JOURNEE BANALISEE : Le Conseil Général nous informe que sur intervention des 4 départements lorrains, le Recteur d'Académie a décidé de reporter la demi-journée banalisée de consultation des enseignants primaire et collège initialement prévue le lundi 13 octobre après-midi au mercredi matin 15 octobre 2014.

TRANSPORTS SCOLAIRES : Comme chaque année, lors du retour de la période hivernale et en vue d'assurer une bonne gestion des transports scolaires en cas d'intempéries, le Conseil Général met en place un dispositif d'astreinte. Pour l'année scolaire 2014/2015, il sera effectif du 17 novembre 2014 au 13 mars 2015.

En ce qui nous concerne, nous mettons en place notre dispositif d'alerte habituel avec les familles concernées, sachant toutefois qu'elles peuvent obtenir les informations par les différents moyens de communication suivant :

-www.meuse.fr

-numéro indigo : 0 825 800 161 (0.15 €/mn)

-page facebook « Conseil Général de la Meuse »

-par sms si la famille a communiqué son numéro lors de l'inscription de l'enfant.

Odile BEIRENS

IPNS – ne pas jeter sur la voie publique